

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les trois administrateurs en conflit d'intérêts reviennent en séance... »

Une décision prise par le Conseil d'administration du 29 août 2017 a requis l'application de l'article 523 du Code des Sociétés. L'extrait ci-après du procès-verbal de cette réunion reprend en son point 2.5 la décision relative à l'octroi d'un prêt à la société Serendip:

« ... Comme évoqué au Conseil du 9 février 2017, le Président explique le manque de trésorerie actuel pour assurer le développement en Belgique de nouveaux produits et sollicite la Compagnie pour la quote-part de Serendip, soit EUR 2,7 M sur EUR 6 M, pour une période de 3 ans ; les conditions restant à définir.

En vertu de l'article 523 du Code des sociétés, Frédéric Van Gansberghe, administrateurs des sociétés Compagnie du Bois Sauvage, Serendip et Galactic et actionnaire majoritaire de Serendip détenant 25 % de Galactic, explique qu'il est en conflit d'intérêt pour cette décision relevant du Conseil d'administration de la Compagnie.

Il se retire de la séance.

Après un tour de table, le Conseil approuve le prêt d'EUR 2,7 M à sa filiale Serendip, qui fera l'avance souhaitée à Galactic, sous réserve que le taux d'intérêt annuel tienne compte du coût du capital de la Compagnie et du risque pris, non garanti. Le Conseil fixe le taux à celui qui sera accepté par Finasucre flooré à 4 %.

Le Président revient en séance et prend connaissance des conditions fixées par le Conseil et du souhait de ce dernier d'obtenir une note explicative lors de la demande officielle du prêt par Galactic. »

### 5.4. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration

#### 5.4.1. Organes de gestion et pouvoirs

La composition du Conseil d'administration et la date d'échéance du mandat de ses membres ainsi que la fonction principale exercée par les administrateurs non exécutifs sont reprises en page 13 du présent rapport.

Le Conseil est composé d'administrateurs représentant l'actionnaire principal et d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration est actuellement composé de 7 membres dont 4 sont indépendants et 3 représentent l'actionnaire principal. Parmi ces 7 membres, deux sont de sexe féminin ; ce qui répond à l'attente légale.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du Code des sociétés, les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- Définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en découlent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),
- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation des membres du personnel de management,
- suivi et contrôle des actions de l'équipe de management,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- définition des responsabilités du Président du Conseil d'administration,
- mise en place des Comités spécialisés et définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Les principales règles régissant la nomination ainsi que la limite d'âge au sein du Conseil sont les suivantes :

- Les administrateurs non exécutifs sont majoritaires au sein du Conseil,
- Les administrateurs effectuent un mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable deux fois pour les administrateurs indépendants,

- les administrateurs exécutifs et les administrateurs représentant l'actionnaire principal ne connaissent pas de limite du nombre de réélections dans la durée de leurs fonctions,
- tout mandat se termine au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'anniversaire des 70 ans de l'administrateur,
- la composition du Conseil d'administration est basée sur la mixité des genres, la diversité et la complémentarité de compétences, des expériences et des connaissances.

Durant l'année 2017, le Conseil s'est réuni à 6 reprises. Il a débattu notamment sur :

- les comptes consolidés annuels et semestriels,
- le suivi du budget 2017 et l'établissement du budget 2018,
- l'examen du rapport de rémunération et du rapport de gestion,
- l'examen du renouvellement de mandat du Conseil,
- l'exercice de droits de souscription de la Compagnie,
- le suivi des participations et de dossiers d'investissement,
- l'examen des lignes stratégiques,
- les règles d'évaluation des participations et le suivi des nouvelles normes IFRS,
- la poursuite du programme de rachat d'actions propres,
- le suivi des litiges,
- la mise à jour de la Charte de Corporate Gouvernance.

Les travaux du Conseil sont organisés et documentés pour lui permettre de suivre et de contrôler les opérations accomplies dans le cadre de la gestion journalière ainsi que les résultats, les risques et la valeur de la société.

## Comités spécialisés

Deux Comités spécialisés sont en place :

### Le Comité d'audit

Il s'est réuni à 3 reprises en 2017 et a notamment débattu sur :

- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017,
- les nouvelles règles IFRS et leurs impacts potentiels,
- la mise à jour des règles d'évaluation et plus particulièrement celles pour valoriser les immeubles destinés à la vente,

- les critères de perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente
- la méthodologie retenue pour le calcul de la valeur intrinsèque du Groupe,
- les nouvelles règles en matière de protection des données personnelles (GDPR),
- les mesures à mettre en place pour répondre à la législation sur la protection des données à caractère personnel conservées au sein de l'entreprise,
- les données à récolter pour la publication des informations non financières en matière de politique de diversité appliquée aux membres du Conseil et des Comités, des questions sociales, environnementales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption,
- les prix de transfert (BEPS),
- les différentes mesures fiscales annoncées par le gouvernement Michel,
- les litiges et les actions juridiques en cours,
- l'enquête de l'auditeur de la FSMA sur le dépassement du seuil des 30 % en Recticel et de son dénouement comptable et financier,
- le constat du non contrôle de Recticel selon les normes IFRS,
- les risques et contrôle interne liés à l'activité suivant le référentiel COSO (voir page 16),
- le suivi du contrôle interne d'U.B.C.M. et de ses filiales,
- les communiqués annuel et semestriel,
- la mise à jour du règlement d'ordre intérieur,
- l'échéance du mandat du Commissaire et le suivi des candidatures pour son renouvellement.

La composition du Comité d'audit a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 22 avril 2015. Pierre-Yves de Laminne de Bex est président du Comité d'audit jusqu'au 26 février 2018, Maxime Boulvain sprl, représentée par Massimo Boulvain et Patrick Van Craen en sont membres.

Les membres du Comité d'audit disposent, par leurs expériences professionnelles, des compétences nécessaires, tant individuellement que collectivement, pour garantir un fonctionnement efficace du Comité. Plus particulièrement, Pierre-Yves de Laminne de Bex, est diplômé en Sciences Economiques Appliquées, a travaillé dans un cabinet d'audit et a été ou est encore membre de Comités d'audit dans diverses sociétés, ce qui permet de garantir le fonctionnement efficace du Comité.

## 5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### Le Comité de nomination et de rémunération

Il s'est réuni à 3 reprises en 2017, sous la présidence de Patrick Van Craen. Le Comité s'est penché notamment sur:

- les échéances des mandats d'administrateurs,
- la rémunération des membres du Conseil d'administration,
- les rémunérations et bonus des membres du personnel,
- l'organisation du travail et les pouvoirs du Directeur Général,
- l'abandon du plan de stock-options,
- la mise à jour du règlement du travail
- la révision de la Charte de Corporate Governance,
- le rapport de rémunération,
- l'évaluation du Comité.

Actuellement, deux administrateurs sur les sept que compte le Conseil d'administration sont de sexe féminin. Le Comité de nomination et de rémunération reste attentif à maintenir la mixité du Conseil d'administration. Une attention particulière continuera à être portée à ce point lors des prochaines propositions de nomination.

La composition du Comité de nomination et rémunération a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 22 avril 2015.

Les participations à ces deux Comités ont été rémunérées par l'attribution d'un jeton de présence.

Le rôle et le fonctionnement du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération sont décrits dans le point 5 de la Charte de Corporate Governance de la Société. Celle-ci et le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit sont disponibles sur le site web de la Compagnie ([www.bois-sauvage.be](http://www.bois-sauvage.be)).

### 5.4.2. Nominations statutaires

Les mandats d'administrateurs de Madame Isabelle Hamburger et Monsieur Patrick Van Craen viennent à échéance le jour de l'Assemblée Générale du 25 avril 2018.

Le Conseil d'administration vous propose de renommer Madame Isabelle Hamburger<sup>(1)</sup> et Monsieur Patrick Van Craen<sup>(1)</sup> pour une période de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2022.

### 5.4.3. Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion

#### Conseil d'administration

Pierre-Yves de Laminne de Bex <sup>(2)</sup>	Chaussée de Malines 302 B-1950 Crainhem	Président <sup>(3)</sup>	2021
European Company of Stake, s.a. <sup>(2)</sup> rep. par F. Van Gansberghe	Allée de la Recherche 4 B-1070 Bruxelles	Administrateur <sup>(4)</sup>	2019
Isabelle Hamburger <sup>(1)</sup>	Rozelaarlan 4 B-1560 Groenendael	Administrateur	2018
Maxime Boulvain s.p.r.l. <sup>(1)</sup> rep. par Massimo Boulvain	Rue Général Lotz 62 B-1180 Bruxelles	Administrateur	2019
Hubert Olivier <sup>(1)</sup>	Avenue de la Marguerite 11 F-78110 Le Vésinet	Administrateur	2019
Valérie Paquot <sup>(2)</sup>	Rue Faider 42 bte 9 B-1050 Ixelles	Administrateur	2020
Patrick Van Craen <sup>(1)</sup>	Chemin du Silex 1 B-1170 Bruxelles	Administrateur	2018

<sup>(1)</sup> Indépendant au sens de l'article 526 ter du code des sociétés pour l'ensemble des critères définis.

<sup>(2)</sup> Représentant ou ayant un lien avec l'actionnaire principal

<sup>(3)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017

<sup>(4)</sup> Président jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2017

<b>Comité d'audit</b>	Patrick Van Craen	Président à partir du 26-02-2018
	Pierre-Yves de Laminne de Bex	Président jusqu'au 26-02-2018
	Maxime Boulvain sprl rep. par Massimo Boulvain	Membre
<b>Comité de nomination et rémunération</b>	Patrick Van Craen	Président
	Isabelle Hamburger	Membre
	Valérie Paquot	Membre
<b>Directeur Général</b>	Benoit Deckers	
<b>Commissaire</b>	S.C. s.f.d. S.C.R.L. Deloitte Reviseurs d'Entreprises représentée par Monsieur Eric Nys et Monsieur Michel Denayer Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1J B-1930 Zaventem	2020

**Fonction principale exercée par les administrateurs indépendants, en dehors de Compagnie du Bois Sauvage s.a.**

Isabelle Hamburger	Administrateur délégué de Vervloet, sa (rep. HLW bvba)
Patrick Van Craen	Administrateur de CLE jusque fin 2017 (Groupe CFE)
Massimo Boulvain	Président Automatic Systems s.a, Président IER SAS (France)
Hubert Olivier	Président du Groupe OCP (FR)

**Président honoraire**

Chevalier Paquot

**Administrateurs honoraires**

Baron Boone

Robert Demilie

Baron Donald Fallon

Monique Neven

Marc Noël

Jean-Louis Raemdonck van Megrode

Baronne Schwennicke

Baron de Vauderoy